



Kanton Bern
Canton de Berne

Stratégie générale du canton de Berne sur l'éducation sexuelle à l'école obligatoire

Direction de l'instruction publique et de la culture

Table des matières

1.	Introduction	4	4.	L'éducation sexuelle à l'école	12
1.1	Structure et objectifs de la stratégie générale	4	4.1	L'éducation sexuelle dans la vie scolaire et en classe	12
			4.2	Méthodologie de l'enseignement de l'éducation sexuelle	12
2.	Éducation sexuelle	5	5.	L'école comme lieu sûr	14
2.1	Principes et objectifs de l'éducation sexuelle	5	5.1	Principes	14
2.2	Thèmes d'éducation sexuelle	6	5.2	Violence sexuelle chez les enfants et les jeunes	14
	Corps humain et développement	6	5.3	Prévention de la violence et des abus sexuels	15
	Fertilité et reproduction	6	5.4	Développement d'une culture scolaire non violente	15
	Émotions	6	5.4.1	Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie	15
	Relations et styles de vie	6	5.4.2	Stratégie sur l'éducation sexuelle : promotion de la santé sexuelle	15
	Sexualité	6	5.4.3	Plan de protection contre les comportements transgressifs et les violences sexuelles	16
	Santé, bien-être et droits	7		Gestion du personnel : poser des limites et aborder le sujet	16
	Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs / normes)	7		Gestion des risques : connaître les situations à risque et développer des standards	16
	Graphique illustrant la coopération	8		Gestion des connaissances : développer le savoir et les compétences opérationnelles	17
3.	Rôles, coopération et collaboration	8		Gestion des plaintes : faciliter les signalement	17
3.1	Coopération avec les parents et les responsables légaux	9		Gestion de la participation des enfants et des jeunes : prendre au sérieux les demandes	17
3.2	Rôles au sein de l'école	10		Traitement : revenir au calme	17
	Direction d'école	11	6.	Conclusion	18
	Corps enseignant	11	7.	Annexes	19
	Spécialistes en santé sexuelle	11	8.	Liste des abréviations	22
	Travail social en milieu scolaire	11	9.	Bibliographie	23
3.3	Coopération avec des organisations extrascolaires	11			
	Interventions externes sur des thèmes spécifiques liés à l'éducation sexuelle	11			
	Organisations externes en cas de crise	11			

Mentions légales

Édition

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Office de l'école obligatoire et du conseil

Mise en page

Iwan Raschle, iwanraschle.ch

Relecture

Service de traduction de l'INC

Traduction

Service de traduction de l'INC

Comité de pilotage

Santé bernoise, INC,
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme

Autrices et auteurs

Santé bernoise

Préambule

Chères directrices, chers directeurs d'école,
Chers membres des autorités,
Chères enseignantes, chers enseignants,

Les établissements de la scolarité obligatoire dans le canton de Berne réalisent chaque jour un travail remarquable. Ils transmettent des connaissances, ouvrent des perspectives et sont un lieu de partage. À l'aide de la présente stratégie générale, nous soutenons leur mission dans le domaine de l'éducation sexuelle : cette stratégie se fonde sur le Plan d'études romand (PER) et sur le Lehrplan 21, s'inscrit dans des structures existantes et contribue à l'intégration de l'éducation sexuelle dans le quotidien scolaire.

L'objectif est que les écoles soient un lieu d'apprentissage et de vie plus sûr. L'éducation sexuelle accompagne les enfants et les jeunes de façon adaptée à leur âge et à leur degré scolaire afin qu'ils apprennent à développer des relations de manière responsable, à respecter les autres et à prendre leurs responsabilités. Elle encourage l'autodétermination et la confiance en soi, sensibilise à la notion de limite personnelle et de celle des autres, et lutte contre l'exclusion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Convention d'Istanbul¹ » et d'un mandat parlementaire, la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) a élaboré une « Stratégie générale du canton de Berne sur l'éducation sexuelle à l'école obligatoire » et deux modèles, le « Plan de protection contre les comportements transgressifs et les violences sexuelles » et le « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle », ainsi que les « Formulaires de planification de l'éducation sexuelle » pour les cycles 1 à 3. Ces documents sont des guides à destination des écoles. Ils se fondent sur de nombreuses sources, sont complets et formulés de manière pratique. Par ailleurs, une FAQ et un glossaire sont disponibles sur le site Internet de l'INC.

Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et vous invite à utiliser ces documents, qui sont des guides fiables : ils constituent une aide solide supplémentaire si nécessaire et contribuent au développement de l'enseignement et de l'école.

Christine Häslér
Directrice de l'instruction publique et de la culture



Christine Häslér
Directrice de l'instruction
publique et de la culture

¹ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

”

L'éducation sexuelle accompagne les enfants et les jeunes de façon adaptée à leur âge et à leur degré scolaire afin qu'ils apprennent à développer des relations de manière responsable, à respecter les autres et à prendre leurs responsabilités.

1. Introduction

Les écoles du canton de Berne abordent de manière engagée et responsable les thématiques liées au corps, aux relations et à la protection. La présente stratégie générale se fonde sur les expériences et pratiques ayant fait leurs preuves et inscrit l'éducation sexuelle dans le contexte scolaire actuel. Elle se base sur le Plan d'études romand (PER) et sur le Lehrplan 21 (LP 21) afin que son application soit pertinente et viable dans le quotidien scolaire. Il s'agit d'une aide qui, si les écoles le souhaitent, fait office de base solide : elle présente des informations fiables, définit un cadre d'action clair et simplifie la mise en œuvre pratique de mesures dans le cadre des leçons et du développement de l'école. Pour cela, elle tient compte des différentes caractéristiques des écoles et fournit des outils d'aide concrets. En outre, un glossaire et une FAQ constituent des instruments supplémentaires permettant la mise en œuvre de la stratégie dans la pratique.

La présente stratégie cadre « Stratégie générale sur l'éducation sexuelle », destinée aux établissements scolaires, est disponible en français et en allemand et contient, pour chaque région linguistique un modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle et un modèle de plan de protection portant sur la prévention des violences sexuelles et exposant des possibilités d'intervention. En outre, les formulaires de planification de l'éducation sexuelle pour les cycles 1 à 3 sont disponibles. Ils servent d'aides aux écoles qui souhaitent intégrer cette thématique dans le développement de l'école. Ils peuvent être adaptés aux besoins. La FAQ et le glossaire disponibles sur le site Internet de l'INC définissent les principaux termes et clarifient les questions fréquentes.

Le point de départ du présent document est l'école en tant que lieu d'apprentissage et de vie. L'éducation sexuelle, dispensée de manière adaptée à l'âge et au degré scolaire, donne aux enfants et aux jeunes la possibilité de développer une compréhension approfondie des relations, du respect, du consentement et de la responsabilité. Elle permet de renforcer l'autodétermination et la confiance

en soi, encourage le respect attentif de ses propres limites et de celles des autres et contribue à l'instauration d'un climat scolaire dépourvu de discriminations.

1.1 Structure et objectifs de la stratégie générale

- La stratégie générale se fonde sur le PER, le LP 21 et les bases spécialisées reconnues en matière d'éducation sexuelle.
- Elle comprend en annexe un modèle de stratégie, un modèle de plan de protection ainsi que des formulaires de planification servant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie cadre par les écoles.
- Axée sur la pratique, elle aide les directions d'école dans l'élaboration de leur stratégie sur l'éducation sexuelle.
- Elle inclut les thèmes des rôles stéréotypés, de l'égalité des genres et de la prévention de la violence (sexuelle).

La stratégie générale, les modèles et les formulaires de planification servent aussi

- à guider les écoles et les membres du corps enseignant pour assurer la planification et la mise en œuvre professionnelle d'une éducation sexuelle globale ;
- à encourager l'accès de tous élèves, indépendamment de leur origine, à une éducation sexuelle adaptée à leur âge, basée sur des faits et professionnelle ;
- à prévenir les rôles stéréotypés, la violence sexuelle et la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
- à faire des écoles un lieu d'apprentissage et de vie plus sûr, où les élèves se sentent bien ;
- à développer et encourager un partenariat fort entre l'école, les parents et les services spécialisés.



La présente stratégie générale se fonde sur les expériences et pratiques ayant fait leurs preuves et inscrit l'éducation sexuelle dans le contexte scolaire actuel.

2. Éducation sexuelle

2.1 Principes et objectifs de l'éducation sexuelle

Les principes et objectifs exposés ci-dessous sont basés sur une approche globale, qui favorise un développement psychosexuel sain chez l'enfant.

L'éducation sexuelle s'appuie avant tout sur les principes suivants :

- Elle soutient et complète la contribution des parents, des responsables légaux et des personnes de l'entourage de l'enfant.
- Elle se fonde sur une approche basée sur les droits sexuels.
- Elle est adaptée au niveau de développement et aux capacités cognitives de ses destinataires, en phase avec leurs réalités socioculturelles et leur genre.
- Elle est fondée sur une approche globale, axée sur la compréhension de la sexualité en tant que composante fondamentale de l'être humain durant toutes les phases de la vie (enfance, adolescence, âge adulte).
- Elle est fondée sur l'égalité des genres, l'autodétermination et l'acceptation de la diversité humaine.
- Elle est basée sur des informations précises et scientifiquement étayées.
- Elle est conçue de manière interactive, implique les élèves et prend en compte leurs questions et leurs besoins.
- Elle tient compte de la diversité des modes de vie et des convictions religieuses et idéologiques.

L'éducation sexuelle vise avant tout les objectifs suivants :

- Promouvoir une approche positive et respectueuse de la sexualité.
- Prévenir les violences sexuelles, les discriminations, les grossesses non voulues et les infections sexuellement transmissibles (IST).
- Soutenir la capacité de construire des relations basées sur la compréhension et le respect mutuel des besoins et limites de chacune et chacun.
- Favoriser le développement psychosexuel et promouvoir les compétences psychosociales.
- Favoriser la capacité à communiquer au sujet de la sexualité, des émotions et des relations.
- Contribuer à un climat social tolérant, ouvert et respectueux envers la sexualité et les différents modes de vie, attitudes et valeurs.
- Favoriser le respect des diversités sexuelles ainsi que la prise de conscience des rôles socialement associés aux genres.
- Développer l'esprit critique concernant les stéréotypes de genre et les rapports de pouvoir en découlant.
- Diffuser les informations concernant l'accès aux prestations des services de santé sexuelle.

2.2 Thèmes d'éducation sexuelle²

Les thèmes liés à l'éducation sexuelle présentés dans la présente stratégie générale ont été développés en accord avec les directives du PER et du LP 21. Le modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle comprend des indications détaillées sur la manière dont ces thèmes doivent être traités dans les différents degrés scolaires, ainsi que des aides à la planification.

Afin de correspondre à l'aspect multidimensionnel de la sexualité, l'éducation sexuelle est divisée en sept thèmes principaux, décrits ci-dessous.

Corps humain et développement

- Pouvoir reconnaître et nommer les parties intimes du corps
- Connaître et utiliser le vocabulaire pour parler de manière respectueuse des différentes parties du corps et de leurs fonctions
- Savoir que les organes sexuels peuvent provoquer des sensations agréables et qu'il s'agit d'une chose tout à fait normale
- Connaître les changements physiques et émotionnels liés à la puberté
- Développer une image positive de son corps et une bonne estime de soi
- Comprendre que les standards physiques varient en fonction de l'histoire et de la culture
- Connaître les diversités des corps humains
- Savoir comment prendre soin de son hygiène corporelle

Fertilité et reproduction

- Comprendre le fonctionnement des organes sexuels et reproducteurs internes et externes et les sensations qui y sont liés
- Connaître les choix possibles en matière de parentalité, grossesse, infertilité, etc.
- Connaître la contraception et la responsabilité mutuelle à son sujet

Émotions

- Apprendre à écouter, identifier et faire confiance à ses ressentis
- Savoir reconnaître et respecter les ressentis des autres
- Être capable d'exprimer ses émotions, ses désirs et ses besoins de différentes manières
- Savoir que la gêne et la pudeur indiquent la frontière de sa propre sphère privée
- Identifier des moyens pour prendre soin de soi lors de chagrins et de déceptions
- Savoir que la puberté modifie les sensations corporelles et les émotions qui leur sont liées
- Savoir différencier le sentiment amoureux de l'amitié
- Comprendre et accepter que les sentiments peuvent varier

Relations et styles de vie

- Développer l'acceptation et le respect de soi et des autres
- Développer des compétences pour construire et maintenir des amitiés
- Connaître et mettre en œuvre des solutions en cas de conflit
- Savoir qu'il existe différents types de familles, de relations et de styles de vie

Sexualité

- Pouvoir s'exprimer sur son intimité
- Développer des compétences de communication et de négociation dans les relations intimes
- Comprendre que la sexualité doit être consentie³, agréable, appropriée à l'âge et respectueuse de soi et des autres
- Développer des compétences pour faire des choix éclairés en matière de sexualité
- Identifier des situations qui procurent du plaisir en lien avec la sexualité, la tendresse et l'amour
- Identifier des situations qui procurent du dégoût en lien avec la sexualité, l'intimité et les interactions
- Savoir faire la différence entre sexe biologique, identité de genre

² Basés sur les « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe » (OMS & BZGA, 2010), le « Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande » (SSCH, 2014) et les propositions de thèmes de la PHZH, <https://materialien.phzh.ch/planungshilfen-gesundheitsfoerderung-und-praevention/sexuelle-gesundheit/> (consulté le 03.05.2024)

³ Le conditionnel est utilisé afin d'éviter de contribuer à culpabiliser les victimes de violences sexuelles. La sexualité sans consentement n'est pas tolérée mais malheureusement nous savons que la sexualité n'est pas toujours consentie, agréable, appropriée à l'âge et respectueuse de soi et des autres. Il faut également tenir compte de la diversité des vécus lorsque cet objectif d'apprentissage doit être abordé en classe.



Les thèmes liés à l'éducation sexuelle présentés dans la présente stratégie générale ont été développés en accord avec les directives du Plan d'études romand (PER) et du Lehrplan 21.

et orientation sexuelle et affective

- Développer un esprit critique sur les stéréotypes et les mythes véhiculés par les médias
- Savoir différencier la sexualité dans la vie réelle et la sexualité dans la pornographie

Santé, bien-être et droits

- Connaître les droits sexuels
- Connaître ses droits et devoirs en matière d'intégrité sexuelle
- Connaître la responsabilité des adultes envers la sécurité des enfants
- Connaître ses responsabilités et les lois en lien avec les réseaux sociaux, le sexting, les nues
- Savoir ce qu'est une agression sexuelle
- Savoir que les victimes ne sont pas coupables
- Identifier des personnes ressources
- Connaître les structures d'aide en lien avec les violences sexuelles et la santé sexuelle
- Développer des compétences et le sens des responsabilités en lien avec la santé sexuelle : prévention des agressions sexuelles, des grossesses non voulues, des IST et du VIH⁴

Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs / normes)

- Être capable de refuser une sollicitation qui gêne ou qui enfreint les limites de son intimité, même si elle provient d'une personne proche
- Savoir respecter les règles sociales et légales concernant la vie privée et l'intimité
- Faire la différence entre comportements privés et publics
- Connaître les distances sociales à maintenir avec différentes personnes
- Développer la capacité à composer avec les éventuelles contradictions entre les normes personnelles et interpersonnelles véhiculées par ses propres valeurs et la société
- Prendre conscience de l'influence de la pression de groupe (de pairs) sur les relations et les comportements liés à la sexualité
- Comprendre les rôles de genre et les rapports de pouvoir qui en découlent

⁴ Programme national (NAPS) (s. d.). Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles, [NPAS](#) 2030. (consulté le 28.11.2024).

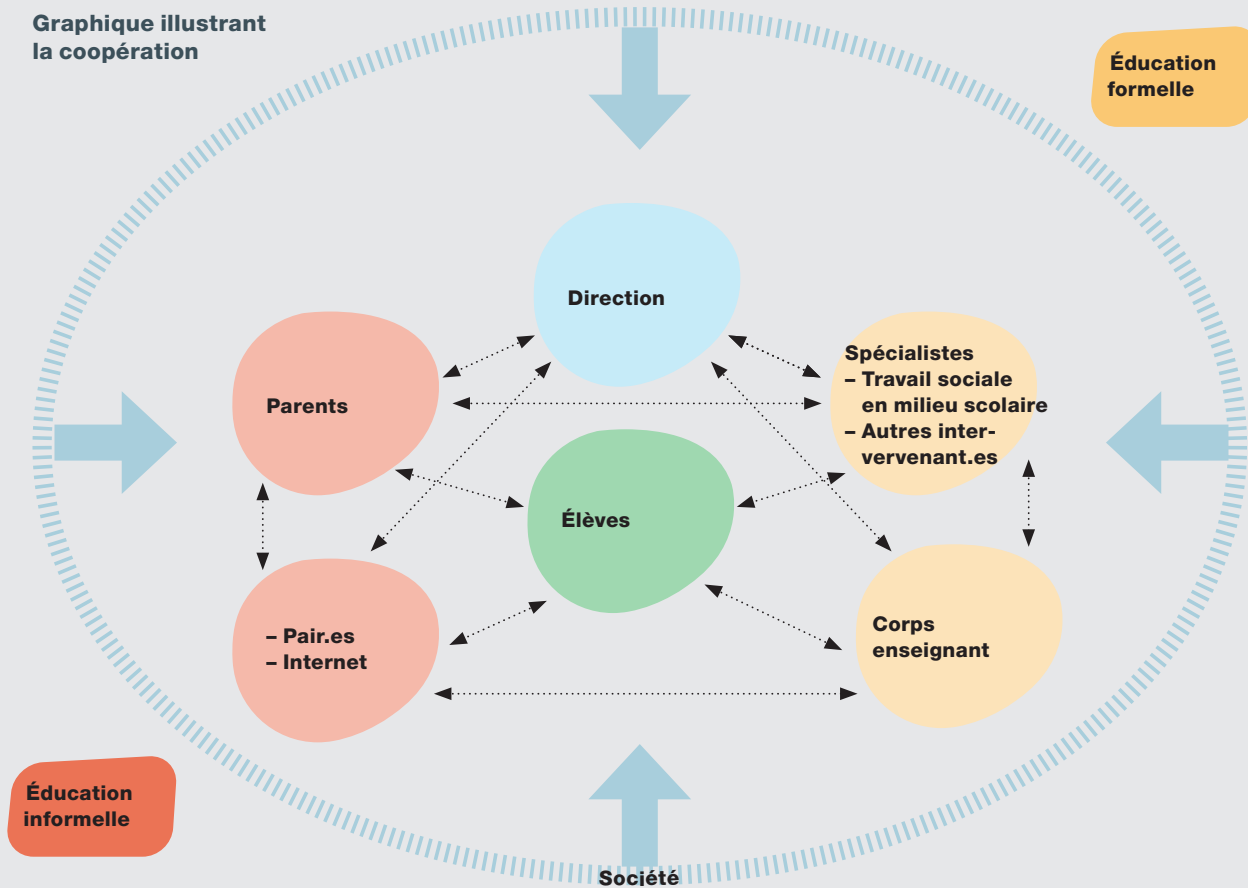
3. Rôles, coopération et collaboration

Ce chapitre expose les rôles et les tâches des différentes actrices et acteurs de l'éducation sexuelle. Le but est de faciliter la mise en place d'un modèle de coopération tel que recommandé par Santé Sexuelle Suisse (SGCH)⁵. Selon les personnes et les situations, on

parlera d'éducation sexuelle formelle ou informelle. Dans le contexte scolaire, on distingue quatre types d'actrices et acteurs : les parents, le corps enseignant, les spécialistes en santé sexuelle et le travail social en milieu scolaire. Plus les enfants, adolescentes et adolescents avancent en âge, plus le rôle des pairs et des médias numériques gagne en importance.

⁵ Pour plus d'informations : Santé Sexuelle Suisse. (s. d.). <https://www.sante-sexuelle.ch/> (consulté le 03.05.2024)

Graphique illustrant la coopération



3.1 Coopération avec les parents et les responsables légaux

Dans une approche de coopération, les parents sont les premières personnes responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants et l'école les soutient dans cette tâche. Une étroite collaboration entre l'école et les parents est importante. Il existe différentes possibilités pour les écoles d'encourager cette collaboration.

Des suggestions sur la manière de procéder se trouvent dans le « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle ». Les parents et les écoles ont des rôles différents dans la transmission d'informations et de valeurs et se complètent mutuellement. Pour plus d'informations sur le rôle des parents, se référer au site Internet « Éducation sexuelle – parents ».⁶

Le cours d'éducation sexuelle dans le canton de Berne est en principe obligatoire pour tous les élèves. Un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme confirme l'arrêt du Tribunal fédéral selon lequel l'éducation sexuelle est importante. Le cours d'éducation sexuelle prépare l'enfant à une vie responsable au sein d'une société libre. L'enfant doit être protégé de toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, y compris la violence sexuelle. Il n'est donc pas possible de dispenser un enfant de la totalité du cours d'éducation sexuelle.

En revanche, les parents ont la possibilité, dans le canton de Berne, de faire dispenser leurs enfants de certaines séquences du cours d'éducation sexuelle. Les bases légales applicables pour cette dispense sont l'article 27 de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), l'ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD ; RSB 432.213.12) et le chiffre 6.4.1 des dispositions générales complétant le PER.

Les parents font parvenir la demande de dispense par écrit à la direction d'école, si possible au début de l'année scolaire. La direction d'école et l'enseignante ou l'enseignant organisent ensuite un entretien avec les parents pour leur expliquer l'importance de l'éducation sexuelle et indiquer des offres de conseil. L'entretien est aussi l'occasion de discuter des thèmes de l'éducation sexuelle pour lesquels les parents souhaitent obtenir une dispense. Le « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle » comprend un formulaire de demande de dispense.

Selon le « Rapport d'expert sur l'éducation sexuelle en Suisse », une majorité de parents est reconnaissante de la contribution de l'école à l'éducation sexuelle de leurs enfants.

”

Dans une approche de coopération, les parents sont les premières personnes responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants et l'école les soutient dans cette tâche.

⁶ Protection de l'enfance Suisse et Santé Sexuelle Suisse. (2024). <https://educationsexuelle-parents.ch/fr> (consulté le 09.05.2024)

3.2 Rôles au sein de l'école

À l'école, l'éducation sexuelle est détaillée en trois domaines d'action, développés dans les chapitres 4 et 5 : premièrement, l'éducation sexuelle formelle en classe, deuxièmement, la promotion de la

santé sexuelle et, troisièmement, la prévention des violences sexuelles. Le présent chapitre expose les rôles des directions d'établissement, du corps enseignant, des spécialistes en santé sexuelle et du travail social en milieu scolaire dans ces trois domaines d'action.

	Éducation sexuelle	Promotion de la santé sexuelle	Prévention des violences sexuelles et des discriminations
Directions	Promouvoir et mettre en place l'éducation sexuelle à l'école.	Mettre en place des mesures de promotion de la santé sexuelle et assurer leur mise en œuvre.	Mettre en place des mesures de protection et d'intervention précoces des violences sexuelles et des discriminations. Assurer leur mise en œuvre.
Corps enseignant	Transmettre des connaissances sur la santé sexuelle aux élèves. Inclure les interventions des spécialistes en santé sexuelle dans le programme pédagogique de la classe.	Promouvoir un climat de classe favorable à la santé sexuelle. Gérer les situations en lien avec la santé sexuelle en classe.	Gérer professionnellement la proximité et la distance avec les élèves. Connaître les procédures en cas de violences sexuelles ou de discriminations et les appliquer.
Spécialistes en santé sexuelle	Promouvoir les droits sexuels. Transmettre des connaissances sur la santé sexuelle aux élèves.	Soutenir les établissements en matière de promotion de la santé sexuelle. Faire un retour au corps enseignant sur le climat de classe.	Orienter vers les services spécialisés en cas de violences sexuelles ou de discriminations. Proposer des pistes d'action éducative en cas de comportement sexuel transgressif
Travailleurs-euses sociaux en milieu scolaire	Interlocuteurs-trices pour toute question concernant la mise en œuvre des leçons consacrées à l'éducation sexuelle et pour décharger les enseignantes et enseignants, les élèves et les parents.	Interlocuteurs-trices et rôle de soutien pour les questions des enseignantes et enseignants, des élèves et des parents concernant le contenu et la légitimité de l'encouragement de la santé sexuelle.	La fonction d'interlocuteur-trice comprend le soutien des enseignantes et enseignants, des élèves et des parents, et l'allègement des tâches de la charge de travail qui leur incombent. En outre, les travailleurs-euses sociaux sont impliqués dans les processus de dépistage et d'intervention précoce ⁷ .
Parents	S'informer auprès des enseignant-e-s sur le contenu du programme d'éducation sexuelle. Répondre aux questions de leur enfant après l'éducation sexuelle à l'école.	Chercher le dialogue avec les enseignant-e-s sur le climat scolaire. Informer l'école en cas de comportements sexuels transgressifs dans le cadre scolaire.	Informar l'école en cas de violences sexuelles ou de discriminations dans le cadre scolaire.
Élèves	Faire part de leurs intérêts, de leurs sujets de préoccupation et de leurs questions.	Partager avec l'école leur impression sur le climat de classe. Informer l'école en cas de comportements sexuels transgressifs.	Informar l'école en cas de violences sexuelles ou de discriminations dans le cadre scolaire.

⁷ Direction de l'intérieur et de la justice, Office des mineurs (2020) : [Détection précoce dans le domaine scolaire, guide pour les écoles](#) [Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant dans les écoles bernoises](#) (consulté le 18.11.2024)

Direction d'école

La direction d'école a un rôle primordial à jouer dans le domaine de l'éducation sexuelle, de la promotion de la santé et de la prévention des violences sexuelle et de toute forme de discrimination, y compris envers les personnes LGBTQ+⁸ à l'école. Des descriptions plus détaillées sont fournies dans le « Cadre de référence pour le corps enseignant » (concept-type). Les activités suivantes sont recommandées pour les directions d'école :

- soutenir le corps enseignant dans la mise en œuvre des directives du PER ;
- adopter une position uniforme vis-à-vis de l'éducation sexuelle et une communication transparente au sein de l'école et avec les parents ;
- promouvoir un environnement scolaire respectueux des droits sexuels ;
- mettre en œuvre une culture institutionnelle et des procédures pour prévenir, détecter et agir en cas de violences sexuelles ;
- connaître et suivre les lignes directrices concernant la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant, des violences sexuelles et des discriminations ;
- encourager et soutenir le corps enseignant à suivre des formations continues afin d'être suffisamment outillé dans son rôle d'éducation sexuelle, de promotion de la santé sexuelle et de prévention des violences sexuelles ;
- collaborer avec les services spécialisés afin que les enseignantes et enseignants aient accès à des prestations de conseil, de coaching et à du matériel d'enseignement de qualité ;
- s'assurer que les parents sont informés du programme d'éducation sexuelle de leur enfant ;
- élaborer et publier, en collaboration avec le personnel scolaire, une stratégie sur l'éducation sexuelle et un plan de protection sur la base des modèles fournis ci-joints.

Corps enseignant

Le corps enseignant est garant de la pédagogie en classe et aborde tout au long de la scolarité des thèmes liés à la santé sexuelle selon le PER. Le détail du programme d'éducation sexuelle se trouve dans les annexes au « Cadre de référence pour le corps enseignant » (concept-type). Les enseignantes et enseignants ont également un rôle primordial à jouer en matière de promotion de la santé sexuelle et de prévention des violences sexuelles et de toute forme de discrimination, y compris envers les personnes LGBTQ+. Ils sont perçus comme des modèles et des personnes de référence par les élèves et il leur incombe les tâches suivantes :

- connaître les thèmes d'éducation sexuelle en lien avec le plan d'études et les intégrer dans le programme pédagogique ;
- promouvoir un climat respectueux des droits sexuels et mettre en place des règles favorisant la promotion de la santé sexuelle et la prévention des violences sexuelles dans la classe ;
- éventuellement mettre en place des projets de promotion de la santé sexuelle au sein de la classe ;
- rappeler le cadre lors de comportements transgressifs, qu'ils soient verbaux ou physiques, et si nécessaire mettre en place des mesures éducatives ;
- prendre au sérieux la parole de l'élève en cas de dévoilement de violences sexuelles, rediriger vers les personnes ressources et agir selon la procédure de l'établissement ;
- se référer aux personnes ressources en cas de suspicion de violences sexuelles.

Spécialistes en santé sexuelle

Les spécialistes en santé sexuelle contribuent, par leur expertise, à l'éducation sexuelle, à la promotion de la santé sexuelle et à la prévention des violences sexuelles. Dans les classes où les spécialistes interviennent, leurs prestations sont les suivantes :

- animer des séances d'information et de sensibilisation auprès des parents et du personnel scolaire ;
- proposer des formations continues au personnel scolaire ;
- soutenir les parents et le personnel scolaire dans la mise en œuvre de l'éducation sexuelle et de la promotion de la santé sexuelle ;
- conseiller le personnel scolaire en cas de gestion de violences sexuelles et rediriger en cas de besoin ;
- proposer des pistes d'action au personnel scolaire en cas de comportements sexuels transgressifs.

Travail social en milieu scolaire

Les personnes en charge du travail social en milieu scolaire sont des ressources très précieuses pour les parents, les enfants et les jeunes dans les situations en lien avec la santé sexuelle, les violences sexuelles et toutes formes de discrimination, y compris envers les personnes LGBTQ+. Leurs compétences éducatives spécifiques ainsi que leur relation non évaluative avec les élèves favorisent le dialogue et encouragent les élèves et les parents à demander du soutien en cas de besoin.

Il leur incombe les tâches suivantes :

- informer le personnel scolaire, les élèves et les parents qu'ils constituent des ressources sur des thèmes liés à la santé sexuelle et aux violences sexuelles ;
- collaborer avec la direction, le corps enseignant et les spécialistes en santé sexuelle ;
- offrir un espace de soutien et d'écoute confidentiel au sein de l'établissement ;
- proposer des pistes d'action éducative pour la promotion de la santé sexuelle et en cas de comportements sexuels transgressifs ;
- connaître le réseau auquel recourir en cas de violences sexuelles ;
- connaître et respecter les lignes directrices sur la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant, des violences sexuelles et de toute forme de discrimination⁹, y compris envers les personnes LGBTQ+.

3.3 Coopération avec des organisations extrascolaires Interventions externes sur des thèmes spécifiques liés à l'éducation sexuelle

En complément des professionnelles et professionnels qui dispensent les cours d'éducation sexuelle, les écoles peuvent faire appel à d'autres organismes externes pour des thèmes spécifiques, notamment la prévention des violences sexuelles ou des discriminations, par exemple par des groupes de pairs. Le détail de ces offres se trouve dans les annexes au « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle ».

Organisations externes en cas de crise

En cas de crise, la collaboration avec des services externes, tels que le groupe de protection des enfants, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les antennes du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) et la police, est essentielle. L'objectif premier est de protéger l'enfant de violences supplémentaires. La personne responsable du cas coordonne les mesures et contacte les services spécialisés. Les clarifications ont lieu en étroite collaboration avec ceux-ci, sans interroger l'enfant directement. À titre préventif, les écoles peuvent établir une collaboration durable avec les services spécialisés pour permettre une action rapide en cas d'urgence (cf. liste au ch. 7.4).

⁸ LehrplanQ (s.d.) : [Hilfestellungen und Materialien](#) (en allemand, consulté le 28.11.2024)

⁹ Canton Berne 2020 : Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant dans les écoles bernoises. Guide pour les écoles.

4. L'éducation sexuelle à l'école

L'éducation sexuelle est inscrite dans les plans d'études pour les trois cycles de l'école obligatoire. Le site Internet « Éducation sexuelle à l'école »¹⁰ ainsi que le « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle » et les formulaires de planification donnent plus de détails concernant le contenu et la mise en œuvre en fonction des plans d'études. L'éducation sexuelle se déroule de manière informelle dans d'innombrables situations quotidiennes et de manière formelle dans les cours d'éducation sexuelle. Ce chapitre expose la méthodologie et les compétences nécessaires pour assurer la qualité des cours d'éducation sexuelle selon les critères édictés par Santé Sexuelle Suisse (SSCH).

4.1 L'éducation sexuelle dans la vie scolaire et en classe

Responsabilités, concrétisation et évaluation

La responsabilité de l'école obligatoire relève du canton et des communes. Leur rôle tient une place importante dans la promotion de l'éducation sexuelle à l'école.

Les rapports des communes constituent la base du controlling cantonal, lequel est réalisé par les inspections scolaires régionales. Les services communaux en charge de l'établissement des rapports et du controlling cantonal sont les commissions scolaires en tant qu'organes stratégiques (sauf si la commune a délégué cette compétence à un autre service) et les directions d'école en tant que gestionnaires des tâches opérationnelles et d'exploitation. La commission scolaire et la direction d'école attestent par leurs rapports que les prescriptions cantonales sont mises en œuvre. Cette procédure garantit de manière contraignante qu'une pratique uniforme est appliquée dans le canton de Berne et contribue à renforcer la confiance que les parents et l'opinion publique placent dans le système scolaire. De nouvelles priorités sont fixées pour chaque période de controlling (d'une durée de trois ans). Les violences sexuelles et domestiques sont entre autres intégrées à la prévention de la violence à l'école. Comme pour toutes les priorités du controlling, cette thématique fait l'objet d'un contrôle régulier afin d'assurer que ce sujet soit pris en compte dans le programme pédagogique, que le personnel soit suffisamment formé et que des spécialistes externes interviennent ponctuellement auprès des élèves.

Plans d'études¹¹

Le PER mentionne spécifiquement des objectifs d'éducation sexuelle pour les trois cycles dans la rubrique « santé et bien-être »¹² et recommande de planifier des interventions de spécialistes. L'éducation sexuelle contribue à des objectifs plus larges de la formation générale, de divers domaines disciplinaires et des capacités transversales. Le « Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande »¹³ expose une vision détaillée des objectifs

d'apprentissage par discipline et par cycle en lien avec le PER. Il conseille un modèle de coopération entre le corps enseignant et les spécialistes afin d'assurer la continuité de l'éducation sexuelle des élèves. Pour chaque discipline, il précise le contenu qui devrait être enseigné par les spécialistes et par le corps enseignant.

Les annexes au « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle » décrivent en détail la mise en œuvre des contenus par niveau et âge dans l'école obligatoire. Le même contenu s'applique aux établissements particuliers de la scolarité obligatoire, mais l'enseignement et la mise en œuvre doivent toutefois être adaptés aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes nécessitant un soutien particulier.

La partie francophone du canton de Berne connaît depuis les années 1980 un modèle de coopération où des spécialistes interviennent régulièrement et de manière systématique tout au long du programme scolaire. Ce modèle est bien établi, il a fait ses preuves et est apprécié par les parents, le corps enseignant et les élèves¹⁴.

Dans la partie alémanique, le corps enseignant a la responsabilité de l'éducation sexuelle et peut bénéficier, sur demande, des conseils de spécialistes. Il en découle une diversité de mise en œuvre en fonction des écoles et des enseignantes et enseignants. En complément à ce modèle interne, les écoles ont la possibilité de coopérer avec des spécialistes externes qui peuvent, sur demande, intervenir auprès de leur classe.

Le détail de ces deux modèles est exposé dans le « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle ».

4.2 Méthodologie de l'enseignement de l'éducation sexuelle

L'éducation sexuelle est une tâche qui demande une méthodologie particulière et de nombreuses compétences. Ce chapitre expose les exigences essentielles à une éducation sexuelle de qualité dans le milieu scolaire, tant dans les établissements ordinaires que dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire.

La méthodologie¹⁵ des leçons d'éducation sexuelle doit remplir les critères suivants :

Être interactive. Les élèves sont considérés comme des partenaires de l'éducation sexuelle. Leurs souhaits dans le choix des thématiques et des thèmes à aborder doivent être pris en compte. La posture de l'enseignante, de l'enseignant ou de la/du spécialiste doit faciliter la communication à double sens et favoriser la discussion. C'est-à-dire qu'elle ou il doit adopter une posture bienveillante et tolérante afin que les élèves puissent exprimer leurs points de vue et réfléchir à leurs attitudes.

¹⁰ Santé Sexuelle Suisse. (s. d.). Éducation sexuelle à l'école. <https://www.educationsexuelle-ecole.ch/web.php/1/fr/accueil/bienvenue> (consulté le 03.05.2024)

¹¹ Pour plus de détail : Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle (2017). [Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis](https://www.educationsexuelle-ecole.ch/ckfinder/userfiles/files/Cadre%20de%20reference%20romands.pdf). (pp. 138-155).

¹² Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. (2010). Plan d'étude romand.

¹³ Jacot-Descombes, C. & Voide Crettenand, G. (2014). SSCH. <https://www.educationsexuelle-ecole.ch/ckfinder/userfiles/files/Cadre%20de%20reference%20romands.pdf> (consulté le 28.11.2024)

¹⁴ Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle (2017). [Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis](https://www.educationsexuelle-ecole.ch/ckfinder/userfiles/files/Cadre%20de%20reference%20romands.pdf) p. 79

¹⁵ Ces informations sont tirées des « Standards pour l'éducation sexuelle de l'OMS Europe ». op. cit. (2010). (pp. 29-31)

Être adaptée aux élèves. Le langage, le programme et les moyens pédagogiques doivent être en adéquation avec le stade de développement psychosexuel et les capacités cognitives et sensorielles des élèves.

Être continue. Comme le développement psychosexuel, l'éducation sexuelle n'est pas un événement ponctuel. Elle est continue et doit s'adapter aux différentes phases de vie des élèves.

Être interdisciplinaire. Les thèmes peuvent être abordés de différents points de vue et sous différents aspects.

Être contextuelle. Elle doit tenir compte de l'hétérogénéité du groupe de classe et se dérouler en phase avec l'environnement et les expériences spécifiques des élèves. L'âge, le genre, l'orientation sexuelle, le niveau de développement et les capacités d'apprentissage sont d'importants facteurs d'influence.

Être le fruit d'un partenariat avec les parents. Les parents sont impliqués dans l'éducation sexuelle à l'école. Ils sont informés au préalable et peuvent recevoir des réponses à leurs questions sur le contenu du programme. École et parents se complètent dans leurs tâches d'éducation sexuelle.

Les compétences du corps enseignant nécessaires à une éducation sexuelle de qualité sont acquises tant dans la formation initiale que dans des formations continues¹⁶ proposées notamment par les hautes écoles pédagogiques, la Haute école de travail social de Lucerne ou Santé bernoise. Les annexes au « Modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle » proposent différentes formations par région linguistique. Le détail des compétences nécessaires au corps enseignant se trouve sur le site « Éducation sexuelle à l'école »¹⁷.

¹⁶ L'Association latine des spécialistes en Santé Sexuelle Suisse <https://alecss.ch/publications-documents/>, l'université de Genève <https://www.unige.ch/ssi/pedagogie/>

¹⁷ SSCH (s. d.). Éducation sexuelle à l'école, Rôle de l'enseignant-e. https://www.sexualaufklaerung-schule.ch/web.php/8/fr/enseignant_e_s/role (consulté le 03.05.2024)

5. L'école comme lieu sûr

L'école, en tant que lieu d'apprentissage et de vie, joue un rôle central dans la croissance et le développement des enfants et des jeunes. Elle revêt également une grande importance pour l'apprentissage de ce qui a trait au corps, à l'amour, aux relations, à la sexualité, aux limites et à la violence sexuelle. Les enfants et les jeunes découvrent ces sujets durant l'enseignement, mais aussi à l'école à journée continue, pendant la pause, au coin jeux, dans les vestiaires, dans le chat de la classe, à la piscine ou pendant les camps.

À l'école, les enfants et les jeunes apprennent autant en observant et en vivant des expériences qu'en suivant l'enseignement. En outre, ces observations et expériences influencent grandement le bien-être et le sentiment de sécurité des enfants et des jeunes. Selon le Lehrplan 21, selon l'article 2, alinéa 3 de la loi sur l'école obligatoire, un climat scolaire sain et sûr est fondamental pour le bien-être et l'apprentissage des élèves à l'école.¹⁸

Dans le cadre de son obligation d'assistance et de son mandat de formation, l'école est responsable de garantir un environnement sûr, en particulier en protégeant les élèves de toute violence sexuelle et discrimination et en préservant leurs droits sexuels. Ces droits comprennent notamment l'égalité des sexes, la protection contre la discrimination liée au sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité corporelle ainsi que le droit à l'éducation sexuelle.¹⁹

Il convient de relever que les écoles font face à une double violence sexuelle. Il y a d'une part, les enfants qui subissent de la violence en dehors de l'école et, d'autre part, ceux qui la subissent au sein de l'école. Il faut donc inclure ces deux mondes dans la prévention et l'intervention.

5.1 Principes

La violence envers les enfants n'est pas tolérée. Ainsi une lésion corporelle simple sur un enfant constitue déjà une infraction poursuivie d'office. Dès lors qu'un indice concret laisse supposer qu'un enfant est en danger, les enseignantes, enseignants, travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire sont tenus, dans l'exercice de leur mandat de droit public, de s'adresser à l'APEA, conformément à l'article 314d du Code civil suisse (CC ; RS 210)^{20, 21}. À cet effet, ils peuvent envoyer directement un avis de mise en danger ou faire un signalement à leur supérieure ou supérieur hiérarchique.

Outre les personnes assumant une fonction officielle, les spécialistes qui sont souvent en contact avec des enfants sont tenus de faire un signalement à l'APEA lorsqu'ils ont l'impression que le bien-être d'un enfant est menacé. Dans l'environnement scolaire, il s'agit des collaboratrices et collaborateurs de l'école à journée continue, des enseignantes et enseignants qui enseignent en dehors de l'école obligatoire, des thérapeutes (p. ex. dans le cadre de la physiothérapie, de l'ostéopathie, de l'ergothérapie, etc. mais aussi dans le domaine des psychothérapies), des collaboratrices et collaborateurs des services de conseil (p. ex. destinés aux parents) ou d'organisations privées de soutien social, des entraîneurs et entraîneurs sportifs professionnels ou des enseignantes et enseignants professionnels de musique.

Les « actes d'ordre sexuel avec des enfants » sont traités aux [articles 187 à 199 du Code pénal suisse \(CP\)](#). La mutilation d'organes génitaux est punissable conformément aux [articles 122, 123, 124 CP](#). Le mariage forcé et le partenariat forcé font partie, selon l'[article 181a CP](#), des « crimes contre la liberté ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle sont explicitement interdites et sont traitées dans l'[article 261bis CP](#).

5.2 Violence sexuelle chez les enfants et les jeunes

Entre 10 % et 14 % des enfants ont déjà subi de la violence sexuelle avec contact physique. Le plus souvent, il s'agit de cas d'inceste, c'est-à-dire de violence sexuelle infligée par un membre de la famille ou un proche.

En ce qui concerne les enfants plus âgés et les adolescentes et adolescents, la part de leurs pairs qui franchissent les limites est plus élevée. Il peut s'agir de personnes à l'école, dans l'entourage plus éloigné, mais aussi de personnes inconnues dans l'espace public, lors de sorties ou sur Internet. La violence sexuelle et domestique est aussi répandue dans les relations de couple des adolescentes et adolescents.

Les filles sont plus souvent touchées par les violences sexuelles que les garçons. Les enfants et jeunes appartenant à une minorité sexuelle ou de genre (LGBTQ+), étant en situation de handicap ou issus de la migration sont particulièrement vulnérables.

¹⁸ Loi sur l'école obligatoire du canton de Berne (LEO ; RSB 432.210) https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/432.210 (consulté le 11.06.2024)

¹⁹ <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/droits-sexuels> (consulté le 27.05.2024)

²⁰ Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (2019). Dispositions cantonales en matière de signalement https://www.kokes.ch/application/files/5717/3087/5423/Annexe_2_Dispositions_cantonales_mars_2019.pdf (consulté le 01.11.2024)

²¹ Canton de Berne, Direction de l'instruction publique et de la culture : Obligation de signalement en cas de mise en danger de l'intégrité physique, psychique ou sexuelle <https://www.jp-sl.bkd.be.ch/fr/start/schulleitungen/datenschutzlexikon/zusammenarbeit-mit-der-kesb/meldepflicht-bei-gefaehrung-integritaet.html> (consulté le 22.11.2024)

5.3 Prévention de la violence et des abus sexuels

Pour que l'école soit un lieu sûr et que la prévention soit ancrée structurellement, nous recommandons d'élaborer une stratégie sur l'éducation sexuelle et un plan de protection comprenant un code de conduite. Leurs visions et mesures doivent être complémentaires. Une stratégie d'éducation sexuelle vise à informer et à encourager un développement positif des élèves tandis qu'un plan de protection met la priorité sur les mesures préventives et les mécanismes de protection. Ces deux documents sont importants et se complètent pour créer un environnement sûr et sain pour les enfants et les jeunes.

5.4 Développement d'une culture scolaire non violente

5.4.1 Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie

L'élaboration d'une stratégie est un long processus au cours duquel les écoles peuvent se faire accompagner par des services externes (ch. 5.5). Les stratégies efficaces et durables naissent de la discussion et de la réflexion au sein des équipes et des groupes de travail. À cet effet, la participation de tous les groupes impliqués (commission scolaire, direction d'école, enseignantes et enseignants, travailleuses et travailleurs sociaux, enfants, adolescentes et adolescents, parents, responsables des écoles à journée continue) est un facteur central.

Il peut être pertinent de développer, dans un premier temps, soit la stratégie sur l'éducation sexuelle, soit le plan de protection, puis d'élaborer l'autre document dans un second temps.

5.4.2 Stratégie sur l'éducation sexuelle : promotion de la santé sexuelle

Une stratégie sur l'éducation sexuelle crée des conditions générales favorables à la promotion de la santé sexuelle et du développement psychosexuel des enfants et des jeunes. Elle donne du soutien et des outils aux collaboratrices et collaborateurs de l'école pour leur permettre d'agir. Elle garantit aux enfants l'accès et le droit à une éducation sexuelle, dans le cadre de l'enseignement comme du quotidien scolaire.

Par la promotion de la santé et la prévention, la stratégie offre un cadre positif pour une éducation sexuelle complète et renforce les compétences psychosociales des enfants et des jeunes. Dans les situations du quotidien, elle permet à l'équipe scolaire d'identifier suffisamment tôt tout comportement transgressif entre les enfants ou entre les jeunes et lui donne les outils nécessaires pour réagir de manière systématique.

Les points essentiels d'une stratégie sur l'éducation sexuelle sont énoncés ci-après et peuvent servir de base pour la réalisation d'une telle stratégie interne à l'école. Pour une analyse plus approfondie du sujet, nous renvoyons aux chapitres précédents ainsi qu'aux modèles.

- Les bases du travail pédagogique en termes d'éducation sexuelle formelle et informelle reposent sur une approche commune fondée sur les droits sexuels.
- Le climat scolaire et le règlement de l'école doivent encourager un comportement bienveillant, respectueux des limites et dépourvu de discrimination et de violence envers autrui.
- L'éducation sexuelle informelle traite de la gestion adéquate des situations dans le contexte du développement psychosexuel. Elle comprend les actions suivantes : les adultes répondent aux questions des élèves, servent d'exemple par leur attitude de promotion de la santé sexuelle, sensibilisent sur les propos et les gestes à connotation sexuelle et encouragent la réflexion des élèves à propos des comportements transgressifs d'enfants et de jeunes.
- Dans le cadre de l'enseignement, l'éducation sexuelle comprend les éléments suivants : le mandat, les objectifs, les responsabilités, la collaboration en équipe, la mise en œuvre par niveau, la coopération avec les services spécialisés/projets externes, le financement ainsi que la collaboration avec les parents²².
- L'infrastructure d'une école a une grande influence sur la promotion de la santé sexuelle et la prévention de la violence sexuelle. Les rénovations ou les nouvelles constructions sont l'occasion d'apporter des améliorations aux locaux. Par exemple, dans les installations sanitaires, le respect de l'intimité a de plus en plus d'importance. Des mesures d'aménagement peuvent réorganiser les espaces et ainsi améliorer la sécurité.
- Dans le cadre de l'éducation sexuelle, comme d'autres thématiques scolaires, l'école crée un climat approprié pour que les enfants et les jeunes puissent participer en classe selon leurs capacités et compétences individuelles. Inclure les élèves dans l'analyse de l'infrastructure permet par exemple d'identifier les lieux dans lesquels ils se sentent bien ou au contraire mal à l'aise. Les enfants et les jeunes apprennent à exprimer leurs besoins, à être à l'écoute et à être considérés comme des individus à prendre au sérieux.²³

²² <https://www.sexualaufklaerung-schule.ch/web.php/16/de/schulleitung/sexualpaedagogische-konzepte> (en allemand pour l'instant ; consulté le 28.05.2024)

²³ Dalhoff, M. ; Niliüfer, S. ; & Vasold, S. (2020) Achtsame Schule, Leitfaden zur strukturellen Prävention sexueller Gewalt. Selbstlaut - Fachstelle gegen sexualisierte Gewalt an Kindern und Jugendlichen. Vienne. Disponible en allemand sous : <https://selbstlaut.org/publikationen-und-materialien/unsere-publikationen/> (consulté le 28.11.2024)

Les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie sont les suivantes

- Composition d'un groupe de travail (large représentation de toutes les fonctions et à tous les niveaux scolaires)
- Analyse du potentiel et des risques : liste des stratégies déjà disponibles (promotion de la santé, prévention contre le harcèlement/la violence, gestion des crises) à l'école et identification des forces et des faiblesses
- Adoption, avec la direction d'école, de la forme, de l'ampleur, de la procédure, du calendrier (avec les étapes), des ressources financières et en personnel, de la répartition des tâches et de l'aide externe
- Formation continue : connaissances de base et discussions sur les attitudes à adopter et les différentes situations au sein de l'équipe scolaire (éventuellement pour initier l'élaboration de la stratégie)
- Élaboration de la stratégie par un groupe de travail
- Retours de la part des groupes et services impliqués
- Présentation/diffusion des principes et approches élaborées
- Sensibilisation régulière de toutes les parties ainsi que contrôle et adaptation de la stratégie

5.4.3 Plan de protection contre les comportements transgressifs et les violences sexuelles

Un plan de protection présente une série de mesures qui visent à protéger de la manière la plus complète possible les enfants et les jeunes des violences sexuelles. Une protection efficace met l'accent sur la prévention. L'objectif de la prévention est de promouvoir une approche professionnelle et réfléchie des thèmes que sont la proximité, la distance et la sexualité, de sensibiliser aux risques et de pouvoir réagir rapidement et de manière adaptée en cas d'urgence. Il n'existe pas de lieu parfaitement sûr. Partout où les gens se rencontrent, il peut y avoir des abus et des violences sexuelles. Le plan de protection se concentre donc sur les actes relevant potentiellement du droit pénal ainsi que sur l'encouragement d'un comportement professionnel des collaboratrices et collaborateurs envers les enfants et les jeunes.

Le centre de conseil zurichois Limita^{24 25}, définit les points principaux de la prévention et de l'intervention en cas de violence sexuelle comme suit : gestion du personnel, gestion des risques, gestion des connaissances, gestion des plaintes, gestion de la participation des enfants et des jeunes, gestion des crises et traitement.

Ces points peuvent être associés à des éléments existants au sein de l'école, comme décrit ci-dessous.

Gestion du personnel^{26 27} : poser des limites et aborder le sujet

Dans le cadre du recrutement et de la conduite du personnel, il convient de tenir compte des mesures suivantes :

Mesures de sécurité lors des procédures de recrutement :

- demander systématiquement des références et poser des questions précises sur la gestion de la proximité et de la distance et sur le respect des directives internes ;
- demander un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers²⁸ et éventuellement un extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers²⁹, demander lors de l'embauche si des procédures pénales ou disciplinaires ayant un lien avec l'activité professionnelle sont en cours ;
- contrôler si l'enseignante ou l'enseignant figure sur la liste noire de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique.³⁰

Mesures dans le domaine de la conduite du personnel :

- concernant la proximité et la distance avec les élèves, discuter des sources d'irritation ou des observations faites au quotidien ;
- aborder les thèmes de la sexualité, de la proximité et de la distance ;
- soutenir les mesures de formation continue qui préparent à l'entretien d'évaluation périodique ;
- poser des questions sur les observations concernant la proximité et la distance lors des entretiens de sortie.

Gestion des risques : connaître les situations à risque et développer des standards³¹

- Un code de conduite définit les attitudes fondamentales à avoir pour gérer avec professionnalisme la proximité et la distance ainsi que les standards de comportement concrets en cas de situations de risques d'abus sexuels et de violences sexuelles chez les enfants et les jeunes. Il décrit en outre quand, où et comment signaler les situations à risque, les comportements transgressifs et les suspicions d'abus sexuels.
- Le code de conduite sur les situations à risque dans le quotidien scolaire, développé en collaboration avec l'équipe scolaire sur la base de l'analyse de situations délicates, est signé comme partie intégrante de l'engagement.
- Le contenu du code de conduite est porté à la connaissance des parents, des enfants et des jeunes.

²⁴ www.limita.ch (en allemand ; consulté le 09.04.2024)

²⁵ Elmer, C. & Maurer K. (2011). Achtsam im Umgang – konsequent im Handeln. Institutionelle Prävention sexueller Ausbeutung. Limita. Zurich.

²⁶ Elmer, C. & Maurer K. (2011). Achtsam im Umgang – konsequent im Handeln. Institutionelle Prävention sexueller Ausbeutung. Limita. Zurich. p. 118 s.

²⁷ <https://limita.ch/schutzkonzepte/#personalmanagement> (en allemand ; consulté le 09.04.2024))

²⁸ contient les jugements comportant une interdiction d'exercer un métier ou une activité, une interdiction de contact ou une interdiction de périmètre, lorsque cette interdiction a été prononcée pour protéger des mineur-e-s, d'autres personnes particulièrement vulnérables ou des patient-e-s dans le domaine de la santé

²⁹ contient tous les jugements de crimes ou de délits de la personne adulte jusqu'à l'échéance de certains délais

³⁰ [Hautes écoles / Formation des enseignants – CDIP \(cdip.ch\)](https://limita.ch/schutzkonzepte/#risikomanagement) : liste des enseignantes et enseignants sans droit d'enseigner

³¹ <https://limita.ch/schutzkonzepte/#risikomanagement> (en allemand ; consulté le 09.04.2024)

Gestion des connaissances : développer le savoir et les compétences opérationnelles

- Les collaboratrices et collaborateurs de l'école disposent de connaissances de base sur la violence sexuelle et sur la marche à suivre professionnelle en cas de soupçon.
- Ils entretiennent activement ces connaissances grâce à des interventions internes, des moments de réflexion et d'échange réguliers et les élargissent grâce aux interventions de spécialistes.

Gestion des plaintes : faciliter les signalements³²

- L'école dispose d'un service interne de signalement des abus ou violences sexuelles, qui est constitué de plusieurs personnes. En fonction de l'école concernée, plusieurs personnes peuvent assumer différents rôles et fonctions à titre de service de signalement. Il peut s'agir d'enseignantes et enseignants ou de travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire qui ont acquis les connaissances adéquates.
- Tous les enfants, adolescentes et adolescents, parents, collaboratrices et collaborateurs connaissent l'existence du service et peuvent facilement s'y adresser en cas de mal-être, de questions ou de doute.
- En plus de ce service interne, il est nécessaire que l'ensemble des professionnelles et professionnels travaillant dans l'environnement de l'école aient connaissance des services externes indépendants tels que les centres d'aide aux victimes ou les groupes de protection des enfants.

Gestion de la participation des enfants et des jeunes : prendre au sérieux les demandes

- Pour que les enfants et les jeunes osent demander de l'aide sur le thème de la violence sexuelle, il doit être évident pour eux qu'ils seront soutenus dans leurs demandes. Leur participation est donc centrale pour la prévention et la détection précoce de situations problématiques.

Gestion des crises : être préparé-e aux cas réels

- Un plan de gestion des crises définit l'équipe de gestion des crises, les compétences, les tâches et les processus en cas de violence sexuelle et d'abus sexuel.
- La « Notice exploitation sexuelle » de l'INC contient un modèle de procédure d'intervention en cas d'abus sexuel.
- En outre, il est nécessaire de disposer de procédures d'intervention dans les cas où les enfants et les jeunes sont concernés par de la violence sexuelle en dehors de l'école, causée par exemple par un membre de la famille, ou, au sein de l'école, par un autre élève. Le plan de gestion des crises doit aussi contenir la procédure à suivre en cas de violence sexuelle commise envers le personnel par des enfants, des jeunes ou des adultes. L'école doit être un lieu sûr pour tout le monde.³³
- Il est essentiel que les écoles soient en contact avec des services et autorités spécialisées pour garantir un échange efficace d'informations et de ressources.

Traitement : revenir au calme³⁴

- Un cas d'abus sexuel doit être traité par l'équipe scolaire, accompagnée par des professionnelles et professionnels externes.
- Après la levée d'un soupçon de violence sexuelle, il est nécessaire de réhabiliter la personne qui faisait l'objet du soupçon.

³⁴ <https://limita.ch/schutzkonzepte/#aufarbeitung>, (en allemand ; consulté le 09.04.2024)

³² Elmer, C. & Maurer K. (2011). Achtsam im Umgang – konsequent im Handeln. Institutionelle Prävention sexueller Ausbeutung. Limita. Zurich.

³³ Wichmann, M. L.-Y. ; Tölle, L. ; Pawils, S. & Mays, D. (2023). Sicher miteinander – ein Schutzkonzept für die heterogene Schule entwickeln. Éditions Ernst Reinhardt. Munich.

6. Conclusion

L'éducation sexuelle est une mission commune aux parents, à l'école et aux services spécialisés. Les parents étant les principales personnes de référence, l'éducation sexuelle leur incombe en premier lieu. L'école est responsable à titre complémentaire et assume un rôle important dans le cadre de son mandat de formation. Cette fonction favorise le respect des droits fondamentaux, l'égalité des chances et a un effet inclusif. L'éducation sexuelle des enfants, adolescentes et adolescents est l'une des tâches centrales des institutions de formation pour garantir leur développement global.

La présente stratégie générale du canton de Berne apporte une aide et pose les fondations nécessaires pour la mise en place d'une éducation sexuelle harmonisée. Elle a pour but d'encourager et de soutenir les membres des directions d'école et du corps enseignant à penser et développer ensemble la signification, la planification et la mise en œuvre de l'éducation sexuelle ainsi que la prévention de la violence sexuelle. Elle sert en même temps à assumer une responsabilité importante et à promouvoir le développement de l'école au niveau conceptuel et personnel. En outre, elle permet d'approfondir et de renforcer les relations interpersonnelles dans le quotidien scolaire.

Les modèles (modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle et plan de protection contre les comportements transgressifs et les violences sexuelles) donnent des pistes pour une mise en œuvre concrète. En tant qu'outils de mise en œuvre, ils aident les enseignantes et enseignants à aborder les thèmes de l'éducation sexuelle avec les enfants et les jeunes et à transmettre des informations et des attitudes adaptées au développement de ces derniers. Tant la stratégie générale que les modèles peuvent inciter à approfondir les thématiques de l'éducation sexuelle et de la prévention des violences sexuelles dans la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants.

”

**La « stratégie générale »
pose une base importante
pour l'ancrage d'une
éducation sexuelle
holistique.**

7. Annexes

7.1 Définitions

Éducation sexuelle

« L'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation sexuelle commence dès la petite enfance et se poursuit à l'adolescence et à l'âge adulte ». On distingue deux formes d'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle informelle qui est « occasionnelle, implicite, non intentionnelle et non institutionnalisée ». Elle est assurée par les parents, les éducatrices et éducateurs en institution et d'autres adultes entourant les jeunes et les enfants, de même que par la société, les médias, Internet et les pairs. L'éducation sexuelle formelle est, quant à elle, l'éducation dispensée sous forme de cours d'éducation sexuelle à l'école. Dans ce document, le terme d'éducation sexuelle formelle fera référence à l'éducation sexuelle dispensée dans un cadre scolaire.

Développement psychosexuel

Le développement psychosexuel est étroitement lié à l'évolution de l'enfant dans son ensemble. Il a trait non seulement à la biologie mais également aux relations interpersonnelles, aux normes sociales, au rapport à son propre corps et à celui des autres et à la sensorialité. Les différentes étapes du développement psychosexuel de l'enfant sont liées à des apprentissages.

Sexualité

Le terme de sexualité désigne un aspect central de chaque être humain tout au long de la vie, qui englobe le sexe, les identités de genre et les rôles qui y sont associés, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité comprend une multitude de dimensions et chaque personne ne ressent pas ou ne vit pas nécessairement chacune d'entre elles.

Santé sexuelle

La santé sexuelle est comprise comme un état de bien-être physique, mental et social en lien avec la sexualité. Les expériences sexuelles doivent être exemptes de contrainte, de discrimination et de violence, raison pour laquelle les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés, protégés et appliqués.

Violence sexuelle

Le terme « violence sexuelle » décrit un comportement indésirable et transgressif avec une dimension sexuelle qui porte atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne. La violence sexuelle a lieu dans un contexte de pouvoir et est exercée de différentes manières, avec ou sans contact physique. On peut également citer les formes de violence suivantes : les propos sexuels, sexistes ou homophobes/transphobes, les baisers ou caresses forcés, le partage non souhaité de contenus à caractère sexuel sur les réseaux sociaux, le partage d'images à connotation sexuelle sans le consentement de la personne représentée, la création de photos/vidéos pornographiques non consenties, la pénétration forcée, les abus sexuels, la mutilation génitale, la discrimination structurelle.

Abus sexuel sur mineure ou mineur

Le terme « abus sexuel sur mineure ou mineur » décrit la violence sexuelle exercée par une personne adulte sur une personne mineure. L'adulte agit de manière planifiée et stratégique. Il manipule non seulement la victime, mais aussi les personnes de son entourage. Même s'il est encore couramment utilisé, le terme « abus sexuel » est de plus en plus critiqué, car il peut susciter des associations problématiques. Il pourrait en effet donner l'impression qu'il existe un « usage » légitime de la sexualité avec les enfants, ce qui est fondamentalement exclu. C'est pourquoi les milieux spécialisés utilisent de plus en plus le terme de « violence sexuelle ».

7.2 Bases légales et standards

7.2.1 Bases légales

Au niveau international, plusieurs conventions ratifiées par la Suisse constituent un cadre de référence pour l'éducation sexuelle. Les principales bases juridiques internationales sont abordées brièvement ci-après. Pour une vision détaillée, il est possible de se référer au document « Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents³⁵ » qui propose un état des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse en la matière.

Droits sexuels : les droits sexuels sont des droits humains liés à la sexualité. Ils sont basés sur des normes internationales fondamentales et font partie intégrante des conventions des Nations unies, qui sont contraignantes. Il existe en outre des conventions très spécifiques qui garantissent les droits sexuels, comme la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La Suisse s'est engagée à respecter ces conventions. Dans la déclaration de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF)³⁶ sur les droits sexuels de 2008, ils sont concrétisés en dix articles.³⁷

Au fil des ans, la Suisse a ratifié plusieurs conventions qui protègent et font respecter les droits des enfants en matière d'éducation sexuelle :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, en 1997)³⁸ ;
- la Convention des droits de l'enfant³⁹ (en 1997) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (en 2014)⁴⁰ ;

³⁵ SSCH. (2019). Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf> (consulté le 28.11.2024)

<https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf> (consulté le 03.05.2024)

³⁶ International Planned Parenthood Federation (IPPF). (2008). Déclaration des droits sexuels. IPPF. https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf (consulté le 03.05.2024)

³⁷ International Planned Parenthood Federation (IPPF). (2008). op. cit. (pp. 11-21).

³⁸ ONU. (1979). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/239/fr> (consulté le 28.11.2024)

³⁹ ONU. (1989). https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/fr (consulté le 03.05.2024)

⁴⁰ ONU. (2006). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/245/fr> (consulté le 03.05.2024)

- la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Lanzarote) (en 2014)⁴¹ ;
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Istanbul) (en 2018)⁴².

Au niveau national et cantonal, les bases légales sont les suivantes :

- L'article 62 de la Constitution fédérale (Cst. ; RS 101)⁴³ précise que les cantons ont la responsabilité d'un « enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants » et « une formation suffisante pour les enfants et adolescents handicapés »⁴⁴ ;
- Dans la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1)⁴⁵, il est précisé que le système éducatif contribue notamment à développer les capacités « affectives et sociales » et que « le canton et les communes secondent les parents dans l'éducation et la formation de leurs enfants »⁴⁶ ;
- La loi sur l'école obligatoire du canton de Berne (LEO ; RSB 432.210)⁴⁷, révisée en 2022, définit les tâches de l'école obligatoire, dont découlent également les tâches du PER⁴⁸ et du LP 21⁴⁹ en matière d'éducation sexuelle. L'article 2, alinéa 3 LEO prévoit que l'école obligatoire doit promouvoir le bien-être physique, psychique et social des élèves et favoriser leur épanouissement spirituel.⁵⁰

7.2.2 Standards et documents de référence

Nous donnons ici un bref aperçu des principales normes et bases techniques. Pour plus de détails, se référer aux documents cités et au « [Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe inter-nationaux et comparaison avec des pays choisis | Health and Education Resource Centre](#)

Les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe, approuvés par

la Suisse, sont une référence majeure pour l'élaboration d'un programme d'éducation sexuelle.

Sur le plan national, les trois régions linguistiques prévoient une éducation sexuelle dont la conception entre dans ce que l'OMS Europe qualifie d'« éducation sexuelle holistique ». Ces plans d'études sont une base pour la création des cours d'éducation sexuelle. Des instruments plus détaillés ont été développés sur cette base en Suisse romande et au Tessin, à savoir le « Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande » et « L'educazione sessuale a scuola: raccomandazioni operative ». Le Lehrplan 21 (pour la Suisse alémanique) contient des informations plus détaillées que les autres plans d'études. La Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH) a créé des documents fouillés qui constituent une base pour le contenu des cours d'éducation sexuelle dans la partie germanophone de la Suisse et qui seront abordés plus en détail dans les modèles.

La mise en place de programmes d'éducation sexuelle sur le plan international s'inscrit dans différents objectifs de « l'Agenda 2030 pour le développement durable » que tous les États membres de l'ONU doivent atteindre d'ici à 2030.

L'éducation sexuelle est aussi une mesure importante du Programme national (NAPS) : Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles. Une des mesures clés de ce champ d'action **demande aux cantons que chaque élève** bénéficie d'une éducation sexuelle globale pendant sa scolarité.

Dans les stratégies nationales et cantonales de santé, l'éducation sexuelle est reconnue au niveau fédéral comme mesure de santé publique pour la prévention des IST, des grossesses non voulues et des violences sexuelles. La Confédération soutient l'éducation sexuelle dans tous les cantons et estime qu'elle « donne confiance aux enfants et aux jeunes, et favorise le développement d'un rapport sain à la sexualité ». Au niveau cantonal, l'éducation sexuelle est intégrée dans la **stratégie de santé du canton de Berne** en tant que partie intégrante de l'éducation générale.

En 2015, la Commission fédérale pour la santé sexuelle, aujourd'hui renommée Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles (CFIST) reconnaît la santé sexuelle comme élément de la santé psychique. Ainsi, l'éducation sexuelle fait partie intégrante de la stratégie nationale « Santé2030 », la « Stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles (MNT) », la « Stratégie de la santé 2020-2030 » du canton de Berne et le « Programme d'action cantonal (PAC) » en faveur notamment de la santé psychique des enfants, adolescentes et adolescents du canton de Berne.

⁴¹ Conseil de l'Europe. (2007). <https://rm.coe.int/1680084833> (consulté le 03.05.2024)

⁴² Conseil de l'Europe. (2011). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/168/fr> (consulté le 03.05.2024)

⁴³ Assemblée fédérale. (2024). Constitution Fédérale de la Confédération suisse (Cst. ; RS 101). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr> (consulté le 03.05.2024)

⁴⁴ Assemblée fédérale (2024). op. cit.

⁴⁵ Grand Conseil bernois. (2024). ConstC. Canton de Berne. https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/101.1 (consulté le 03.05.2024)

⁴⁶ Grand Conseil bernois. (2024). op. cit. (p. 12)

⁴⁷ Grand Conseil du canton de Berne. (2022). Loi sur l'école obligatoire (LEO). https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/432.210 (consulté le 03.05.2024)

⁴⁸ Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) (2010). <https://portail.ciiip.ch/per/domains> (consulté le 28.11.2024)

⁴⁹ Deutschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK) (2014). <https://www.lehrplan21.ch/> (consulté le 28.11.2024)

⁵⁰ Grand Conseil du canton de Berne. (2022). Loi sur l'école obligatoire (LEO). https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/432.210/versions/2436 (consulté le 03.05.2024)

7.3 Méthodes, manuels et guides

Différents documents sur la prévention systématique de la violence sexuelle, sur l'intervention en cas de crise et des exemples concrets sont listés ci-après. Les documents d'aide pour l'éducation sexuelle se trouvent dans le modèle de stratégie.

Méthodes

- **Le système des drapeaux** propose une méthode pour évaluer un comportement sexuel et y réagir de manière adaptée au niveau pédagogique (français/allemand).
- **Le standard grisons (Bündner Standard)** met à disposition des écoles des outils qui servent à empêcher, identifier, catégoriser les abus physiques, psychiques, sexuels et autres et à les soumettre à une procédure de traitement professionnelle (en allemand).
- **La méthode de la préoccupation partagée (MPP)** : une méthode pédagogique durable pour traiter des situations de harcèlement/d'intimidation entre pairs (en français).

Guides pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant :

- la brochure intitulée « **Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant. Guide destiné aux spécialistes de la petite enfance (0 à 5 ans)** » sert de fil conducteur pour les tâches effectuées quotidiennement par les spécialistes de la petite enfance. Elle présente le déroulement de la procédure de détection précoce des situations de mise en danger de bien-être de l'enfant. En outre, elle décrit les offres cantonales de soutien prévues pour les spécialistes.
- la brochure intitulée « **Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant dans les écoles bernoises. Guide pour les écoles** » permet à l'école, et en particulier à sa direction, de se confronter à des situations problématiques en disposant des compétences à cet égard ainsi que des informations d'ordre juridique.

Autres documents :

- [Notice exploitation sexuelle \(2021\), Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne](#), (français/allemand)
- [Guide «Integrität respektieren und schützen», \(2017\), Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz](#), (en allemand)
- [Violence sexuelle, Protection de l'enfance Suisse](#)
- [Leitfaden, «Achtsame Schule», \(2020\) Selbstlaut, Fachstelle gegen sexualisierte Gewalt an Kindern und Jugendlichen, Österreich](#), (en allemand)
- Manuel « Sicher miteinander – ein Schutzkonzept für die heterogene Schule entwickeln » (2023), éditions Ernst Reinhard ⁵¹, (en allemand)
- [STOP Harcèlement sexuel, \(en français\)](#)

Gestion des crises en cas de violence sexuelle à l'école

- « [Situations d'urgence et de crise dans les écoles – Aide à l'élaboration d'un concept d'urgence et de gestion des crises à l'intention des établissements de formation \(modèles inclus\)](#) », (2019) PH Bern et Police cantonale bernoise, ch. 5.4.8 « [Agressions sexuelles](#) » (français/allemand)

- « Situations de crise : un guide pour les écoles », Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (2004), ch. 3.5 « Violences sexuelles sur des enfants », ([français/allemand](#))

Prévention et intervention en cas de violence sexuelle, exemples en dehors de l'école

- « [Mesures de prévention des transgressions physiques, psychiques et sexuelles dans le domaine de l'accueil de l'enfance](#) » (2023) Kibesuisse» (2023) Kibesuisse
- Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité (2022), [www.char-ta-praevention.ch](#), (français/allemand)
- [Code de conduite pour la prévention des violations de limites et des abus sexuels \(2020\), Procap Suisse en collaboration avec PluSport Suisse, Insieme Suisse, Association Cérébral Suisse](#) (en français)

7.4 Services spécialisés externes

Tous les services spécialisés sur le thème de la violence sexuelle (prévention et intervention) sont indiqués dans la « [Notice exploitation sexuelle](#) ».

Services spécialisés dans les formations, le conseil ou le soutien lors de l'élaboration du concept

- [Santé sexuelle Suisse](#)
- [Santé bernoise](#)
- [Limita – service de prévention des abus sexuels](#), service germanophone à Zurich
- [Espace de soutien et de prévention - abus sexuels](#), service francophone à Lausanne
- [Stiftung Bündner Standard](#), informations et cours sur le standard grison, prévention des comportements transgressifs (en allemand)
- [Lares](#), association pour une construction inclusive au quotidien (français/allemand)

Autres services de conseil (par ex. concernant l'exploitation sexuelle)

- Offre de conseils [des antennes régionales du service psychologique pour enfants et adolescents](#) du canton de Berne en cas d'agressions sexuelles ou en cas d'incertitudes et/ou de questions sur le développement sexuel
- Offre de conseil de l'[Inselspital](#), hôpital universitaire de Berne concernant les questions de diversité des genres (en allemand)
- [Beforemore](#), service de prévention et de conseil en cas de pédophilie et d'abus sexuels sur enfants (en allemand)
- [DIS NO](#), service d'aide et de prévention pour les personnes préoccupées par des pensées pédophiles ou ayant des comportements en ligne impliquant des personnes mineures
- [Kein Täter werden](#), offre de suivi pour les personnes qui cherchent une aide thérapeutique, car ils se sentent attirés sexuellement par des enfants et en souffrent (en allemand)

⁵¹ Wichmann, M. L.-Y. ; Tölle, L. ; Pawils, S. & Mays, D. (2023). Sicher miteinander – ein Schutzkonzept für die heterogene Schule entwickeln. éditions Ernst Reinhardt. Munich.

8. Liste des abréviations

CM : Corps et Mouvement

FG : Formation générale

HES-SO : Haute école spécialisée de Suisse Occidentale

IPPF : International Planned Parenthood Federation

IST : Infections sexuellement transmissibles

MITIC : Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication

MNT: Maladies non transmissibles

MSN : Mathématiques et Sciences de la nature

OFSP : Office fédéral de la santé publique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

PAC : Programme d'action cantonal

PER : Plan d'études romand

SHS : Sciences humaines et sociales

SSCH : Santé sexuelle suisse

Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion (GSI). (o. D.). Gesundheitsstrategie des Kantons Bern 2020–2030 (o. D.). <https://www.gsi.be.ch/de/start/themen/gesundheit/gesundheitspolitik/gesundheitsstrategie.html>. (Zugriff: 18.09.2024)

Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion (GSI). (o. D.). Gesundheitsförderung und Prävention Kanton Bern (o. D.). Über uns. <https://www.gf.gsi.be.ch/de/start/info/ueber-uns.html>. (Zugriff: 18.09.2024)

Gruppo di lavoro per l'educazione sessuale (GLES) nelle scuole ticinesi. (2016). Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport. [L'educazione sessuale a scuola: raccomandazioni operative](#). (Zugriff: 18.09.2024)

International Planned Parenthood Federation (IPPF). (2008). Sexuelle Rechte: Eine IPPF-Erklärung. https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_german.pdf. (Zugriff: 18.09.2024)

International Planned Parenthood Federation (IPPF). (o. D.). Included Involved Inspired: A Framework for Youth Peer Education Programmes. <https://www.ippf.org/resource/included-involved-inspired-framework-youth-peer-education-programmes>. (Zugriff: 18.09.2024)

Jacot-Descombes, C. & Voide Crettenand, G. (2014). SSCH Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande. <https://www.educationsexuelle-ecole.ch/ck/ckfinder/userfiles/files/Cadre%20de%20reference%20romands.pdf>. (Zugriff: 18.09.2024)

Kanton Bern. Bildungs- und Kulturdirektion. (o. D.). Meldepflicht bei Gefährdung der körperlichen, psychischen oder sexuellen Integrität. <https://www.lp-sl.bkd.be.ch/de/start/schulleitungen/datenschutzlexikon/zusammenarbeit-mit-der-kesb/meldepflicht-bei-gefaehrung-integritaet.html>. (Zugriff: 22.11.2024)

Kanton Bern. Verfassung des Kantons Bern. (KV, 1993, Stand 3.3.2024). https://www.belex.sites.be.ch/app/de/texts_of_law/101.1. (Zugriff: 18.09.2024)

Kanton Bern. Volksschulgesetz. (VSG, BSG 432.210, 1992, Stand 2022). https://www.belex.sites.be.ch/app/de/texts_of_law/432.210/versions/2436. (Zugriff: 18.09.2024)

Kanton Bern (2022). Allgemeine Hinweise und Bestimmungen (AHB)

Kinderschutz Schweiz. (o. D.). Sexualisierte Gewalt. <https://www.kinderschutz.ch/themen/sexualisierte-gewalt>. (Zugriff: 09.04.2024)

Kluge, N. (2013). Sexuelle Bildung: Erziehungswissenschaftliche Grundlegung. In Handbuch Sexualpädagogik und Sexuelle Bildung, herausgegeben von Renate-Berenike Schmidt und Uwe Sielert, S. 116–124.

Konferenz der eidgenössischen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren (EDK). (o. D.). Lehrpersonen ohne Unterrichtsberechtigung. https://www.cdip.ch/de/themen/hochschulen?set_language=de. (Zugriff: 18.09.2024)

Konferenz für Kindes- und Erwachsenenschutz (2019). Kantonale Meldevorschriften. https://www.kokes.ch/application/files/5915/5842/5993/Anhang_2_kantonale_Meldevorschriften_Version_Maerz_2019_definitiv.pdf. (Zugriff: 01.11.2024)

Konferenz für Kindes und Erwachsenenschutz (2019). Melde-rechte und Meldepflichten an die KESB https://www.kokes.ch/application/files/2417/3087/5423/Merkblatt_KOKES_mit_Anhaengen.pdf.

LehrplanQ: Hilfestellungen und Materialien. (o. D.). <https://lehrplanq.ch/>. (Zugriff: 18.11.2024)

Limta – Fachstelle zur Prävention sexueller Ausbeutung. (o. D.). Schutzkonzept. <https://limta.ch/schutzkonzepte/>. (Zugriff: 09.04.2024)

Machke, S. & Stecher, L. (2017). SPEAK! Die Studie. Sexualisierte Gewalt in der Erfahrung Jugendlicher. Öffentlicher Kurzbericht. https://www.bke.de/sites/default/files/migrated/newsletter/2017/201706_kurzbericht-speak.pdf. (Zugriff: 10.04.2024)

Nationalrat. (2024). Inzest in der Schweiz wirksam bekämpfen. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20243298>. (Zugriff: 17.06.2024)

Ott, A. J., Lüthi, J., Kappler, C., Hofmann, M., Amacker, M. (2024). Die Situation von LGBTQ+ Jugendlichen in Deutschschweizer Schulen. Forschungsbericht des Projektes SOGUS – Sexuelle Orientierung, Geschlecht und Schule. Universität Bern, PH Bern & PH Zürich. <http://doi.org/10.48350/190611>. (Zugriff: 17.06.2024)

Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH) (o. D.). Sexuelle Gesundheit. <https://materialien.phzh.ch/planungshilfen-gesundheitsfoerderung-und-praevention/sexuelle-gesundheit/#:~:text=Im%20sexuallkindlichen%20Unterricht%20entwickeln%20Sch%C3%BCler.und%20fremden%20Gef%C3%BChlen%20und%20Bed%C3%BCrfnissen>. (Zugriff: 18.09.2024)

Recher, A. (2019). Sexuelle und reproduktive Gesundheit und diesbezügliche Rechte. Eine Bestandsaufnahme zum Recht der UNO, des Europarates und der Schweiz. (2. Aufl.). https://www.sexuelle-gesundheit.ch/assets/docs/2019_Sexuelle-und-reproduktive-Gesundheit-und-Rechte.pdf. (Zugriff: 18.09.2024)

Schweizerisches Gesundheitsobservatorium. (2020). Nationaler Gesundheitsbericht 2020. https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/gesundheitsbericht_2020.pdf. (Zugriff: 18.09.2024)

Schweizerisches Strafbuch. (Überarb. 2024). https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/de. (Zugriff: 12.12.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (2016, überarb. 2021). Empfehlungen für die Qualität der Fachtitel. https://www.sexuelle-gesundheit.ch/assets/docs/SGCH_EmpfehlungenQFachtitel_2021.pdf. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (2017). Referenzrahmen – Peer-Education bei Jugendlichen. <https://shop.aids.ch/de/A~1645~1/Peer-Education/deutsch>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (2021). Qualitätskriterien für Fachtitel. <https://www.sexuelle-gesundheit.ch/was-wir-tun/qualitaetssicherung>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (2022). Ethikkodex für Fachpersonen sexuelle Gesundheit in Bildung und Beratung. https://www.sexuelle-gesundheit.ch/assets/docs/2023_Ethikkodex.pdf. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (2022). Kompetenzprofil für die Erlangung des Fachtitels. <https://www.sexuelle-gesundheit.ch/assets/docs/Kompetenzprofil-fur-die-Erlangung-des-Fachtitels.pdf>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (o. D.). Sexuaufklärung in der Schule. Psychosexuelle Entwicklung. <https://www.sexualaufklaerung-schule.ch/web.php/4/de/referenzrahmen/psychosexuelle-entwicklung?>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (o. D.). Sexuaufklärung in der Schule. Die Rolle der Lehrpersonen. <https://www.sexualaufklaerung-schule.ch/web.php/8/de/lehrpersonen/rolle?>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (o. D.). Sexuaufklärung Schule. Fachstellen, die Sexuaufklärung in der Schule anbieten. <https://www.educationsexuelle-ecole.ch/web.php/1/de/home/willkommen?>. (Zugriff: 18.09.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (o. D.). Sexuaufklärung Schule. Sexualpädagogisches Konzept. <https://www.sexualaufklaerung-schule.ch/web.php/16/de/schulleitung/sexualpadagogische-konzepte>. (Zugriff: 28.05.2024)

Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGCH). (o. D.). Sexuelle Rechte. <https://www.sexuelle-gesundheit.ch/themen/sexuelle-rechte>. (Zugriff: 27.05.2024)

United Nations Organization (UNO). (1979). Übereinkommen zur Beseitigung jeder Form von Diskriminierung der Frau. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/239/de>. (ratifiziert 1997). (Zugriff: 18.09.2024)

United Nations Organization (UNO). (1989). Übereinkommen über die Rechte des Kindes. https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2055_2055_2055/de. (ratifiziert 1997). (Zugriff: 18.09.2024)

United Nations Organization (UNO). (2006) Übereinkommen über die Rechte von Menschen mit Behinderungen. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/245/de>. (ratifiziert 2014). (Zugriff: 18.09.2024)

Weber, P. (2022). Homonegatives Verhalten bei Jugendlichen in der Deutschschweiz. Prävalenz und Erklärung anhand eines multifaktoriellen Modells. Dissertation. Freiburg im Breisgau: Pädagogische Hochschule Freiburg. <https://irf.fhnw.ch/handle/11654/34469>. (Zugriff: 17.06.2024)

Wichmann, M., L.-Y., Tölle, L., Pawils, S. & Mays, D. (2023). Sicher miteinander – ein Schutzkonzept für die heterogene Schule entwickeln. Ernst Reinhardt Verlag. München.

World Health Organization (WHO) Europa und Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA). (2011). Standards für die Sexuaufklärung in Europa. Rahmenkonzept für Politische Entscheidungsträger, Bildungseinrichtungen, Gesundheitsbehörden, Expertinnen und Experten. <https://www.sexuelle-gesundheit.ch/assets/docs/Standards-Sexualaufklaerung-OMS.pdf>. (Zugriff: 18.09.2024)